

COMITÉ INTERNATIONAL
DE LA

CROIX-ROUGE



Genève, le 17 Janvier 1899

Monsieur Dr Graffina
Berne.

Monsieur

La dépêche ci-jointe, que je détache du Journal de Genève d'aujourd'hui, m'engage à vous adresser ces lignes, pour vous parler de la révision de la convention de Genève. J'y vois en effet un indice inquiétant pour la suite de cette affaire, et je crains que, si la Suisse ne se hâte pas de l'avoquer à elle, elle lui échappe.

À la suite de l'enquête officielle confiée au Comité international qui s'est terminée par ma lettre du 26 Juillet^{dernier}, à laquelle, soit-dis-maisément, il n'a pas encore été répondre, les personnes qui, en divers pays, s'intéressent le plus à la révision, s'attendaient à voir le Conseil fédéral agir diplomatiquement et s'étonnent de son inaction prolongée. Une certaine surprise a manifesté de son silence, — Paris nous

Dodis



on vont étre données très prochainement deux conférences sur la Convention de Genève, qui fourniront une occasion de manifester peut-être l'opinion dont je parle. In tout cas la circulaire n° 22, dont parle la Dépêche de ce jour, me paraît devoir étre prise en sérieuse considération par le Conseil Fédéral.

Le Comité international croindrait d'imposturer Monsieur le Président de la Confédération en s'entretenant de ce sujet, mais j'en pense que vous voudriez bien me permettre de vous en dire deux mots et que, si vous en trouvez l'occasion, vous seriez disposé à en parler à qui de droit. Je me borne donc à vous faire part de mes impressions et à vous prier de railler, comme vous le jugerez convenable, à ce que s'inscrit de la Suisse soit sauvegardé!

Ma lettre du 26 Juillet 1898 à Monsieur le Président de la Confédération était accompagnée, sans vous en convaincre pour-éte, d'une "Note sur la Révision", dont la diffusion pourrait être je crois très utile pour gagner des partisans à cette entreprise; mais, dans ce dessin, il conviendrait de la répandre au moment psychologique

le plus convenable. C'est ce dont on sera
meilleur juge à Berne que à Genève, et nous
nous sommes mis pour cela aux ordres du
Conseil fédéral, qui voudra bien, je pense, nous
donner des directions ad hoc.

Excusez-moi, Monsieur, de mettre aujour-
d'hui votre obligante contribution, et
croyez-moi,
votre bien dévoué

A handwritten signature in black ink, appearing to read "J. Moynier". The signature is fluid and cursive, with a large, stylized initial 'J' on the left. A horizontal line extends from the end of the signature towards the right edge of the page.

LONDRES, 16. — On télégramme de Saint-Pétersbourg au « Times » que, dans une circulaire adressée aux puissances, le gouvernement russe dit qu'il estime désirable d'arriver à une entente sur les points suivants :

Suspension de toute augmentation d'armements pendant une période déterminée. Interdiction de l'emploi d'engins explosifs plus puissants que ceux qui sont usités actuellement.

Interdiction de l'emploi des torpilleurs sous-marins et de la construction de navires de guerre à éperon.

Application aux guerres navales des stipulations de la convention de Genève. Enfin, révision de la convention de Bruxelles de 1874 en vue de l'acceptation de l'arbitrage pour éviter les guerres.

La circulaire propose la réunion de la conférence dans la capitale d'un Etat secondaire.